REPUBLIQUE du CONGO

LES PAYS DU NIARI

AMÉNAGEMENT : PROPOSITIONS

Ech : 1 : 1 000 000e

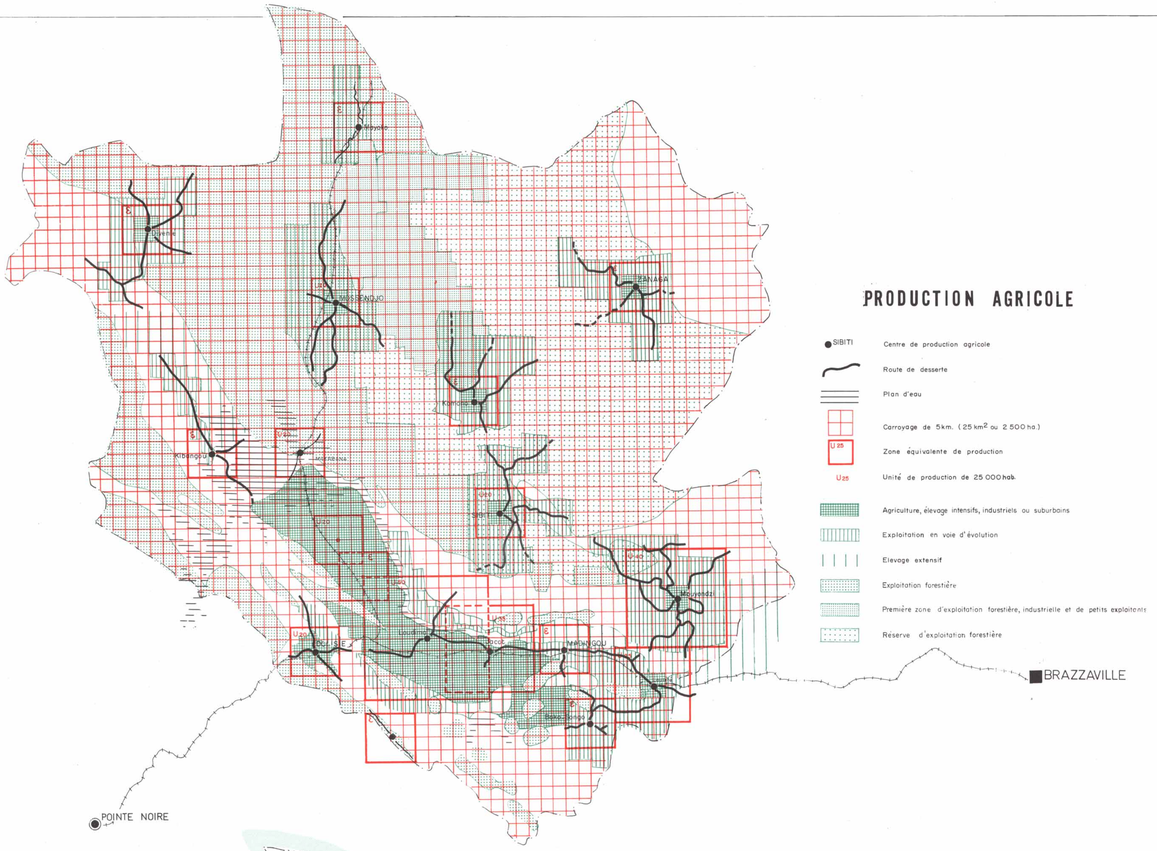

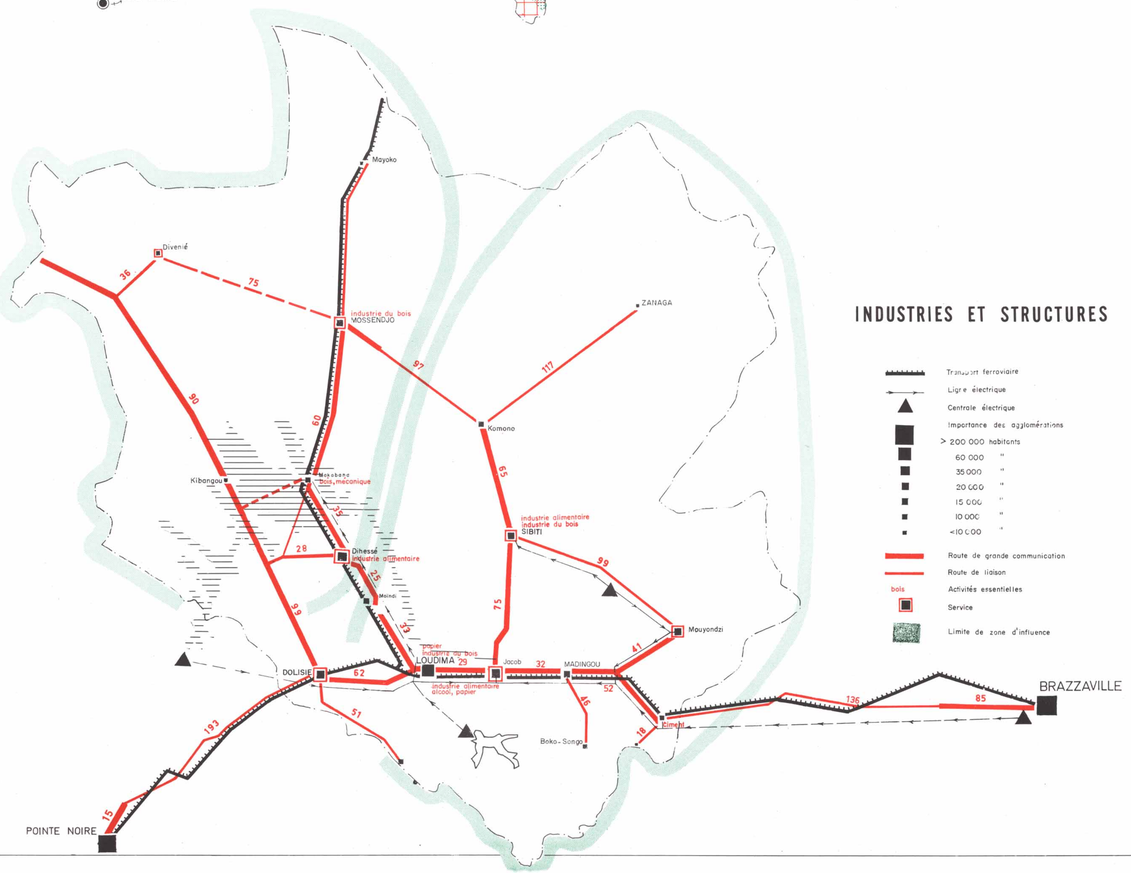

LES PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT DES PAYS DU NIARI NE PEUVENT PAS RESULTER DE LA MISE EN PLACE DES OBJECTIFS D'UN SEUL "PLAN PLURIANNUEL DE DEVELOPPEMENT".

MEME SI LA DUREE D'UN TEL PLAN ETAIT LONGUE DANS L'ABSOLU, CETTE DUREE NE SERAIT PAS CELLE DE L'AMORTISSEMENT DES INFRASTRUCTURES ET EQUIPEMENTS PUBLICS QU'UNE ETUDE D'AMENAGEMENT DOIT S'EFFORCER DE LOCALISER.

CHOISISSANT ET COMBINANT, POUR DONNER DES SOLUTIONS, LES NOMBREUSES HYPOTHESES DE MISE EN VALEUR ET D'EQUIPEMENT QUE SUGGERE LA CONNAISSANCE PLUS OU MOINS POUSSEE DU POTENTIEL DE LA REGION, "L'ESQUISSE D'AMENAGEMENT" EST, PAR SUITE, ELLE-MEME UNE HYPOTHESE DE TRAVAIL.

I - L'UNITE D'AMENAGEMENT ET LES ETUDES DE DEVELOPPEMENT -

HYPOTHESE I : L'UNITE D'AMENAGEMENT RELATIVEMENT AUTONOME EST REALISEE PAR L'ENSEMBLE DES PAYS DU NIARI, PLUS UNE PARTIE DES POPULATIONS DES VILLES DE POINTE-NOIRE ET BRAZZAVILLE.

Le port de Pointe-Noire est essentiel au développement d'autant qu'une part importante de la production agricole et industrielle de la Région est destinée à l'exportation. L'importation représente la source en biens d'équipement non produits au Cohgo.

De Brazzaville , viennent les décisions politiques, l'action la plus élevée des services publics et d'instances privées inséparables de ceux-ci.

HYPOTHESE II : L'HORIZON MAXIMUM DE L'ETUDE EST CELLE DU DOUBLEMENT DE LA POPULATION ACTUELLE DE L'UNITE D'AMENAGEMENT CI-DESSUS DEFINIE.

L'UNITE D'AMENAGEMENT, incluant, comme on l'a dit une part de Pointe-Noire et de Brazzaville comprise entre 75 et 112 500 habitants aurait donc une population globale actuelle (1966) de l'ordre de 325 à 362 500 habitants.

Le doublement de cette population peut occuper un temps très variable selon l'évolution de la mortalité et des migrations. On ne saurait adopter les chiffres moyens d'accroissement de la population de 1,67 % par an établi pour l'ensemble des strates du Congo par l'I.N.S.E.E.

HYPOTHESE III : A L'INTERIEUR DE L'HORIZON GLOBAL DEFINI PAR LE DOUBLEMENT DE LA POPULATION, NOUS ADOPTERONS DEUX HORIZONS SUCCESSIFS :

HORIZON H1 QUI CORRESPONDRAIT A LA MISE EN OEUVRE AGRICOLE ESSENTIELLEMENT BASEE SUR L'EMPLOI MAXIMUM DE MAIN D'OEUVRE.

HORIZON H2 - QUI CORRESPONDRAIT A LA RECONVERSION RELATIVE D'UNE PARTIE DE LA POPULATION AGRICOLE DE L'HORIZON H1 (ET DE SON ACCROISSEMENT) DANS LE CADRE D'UNE DIVERSIFICATION D'ACTIVITES, DE PRODUCTIONS ET D'UNE ELEVATION RAPIDE DU NIVEAU DE VIE CORRELATIVE A UN ACCROISSEMENT DE PRODUCTIVITE.

II - P R O P O S I T I O N S -

A) - PERIPHERIE AGRICOLE -

Cette évolution pose le problème de la structure agricole à soutenir. Il ne servirait de rien de traiter les zones hors de la vallée comme si la population agricole actuelle devait s'y maintenir. A l'horizon H1, la population agricole aura sans doute diminué de la moitié ou plus.

Il est donc indispensable de concentrer l'effort sur des zones et des structures valables.

La proposition que nous faisons est la mise en valeur plus intense d'aires limitées autour des centres secondaires équipés parallèlement. Ces concentrations constitueront des unités de production et de consommation dense, ce qui est indispensable pour assurer un niveau de services et un développement agricole valable.

Aires de	Etat actuel	Etat de H1 à H2
MOUYONDZI	43 010	40 000
SIBITI	21 000	20 000
MOSSENDJO	28 250	20 000
KOMONO	11 500	10 000
BOKOSONGHO	6 380	10 000
KIMONGO	8 900	5 000
DIVENIE	19 660	10 000
ZANAGA	14 450	10 000
T O T A L	152 950	125 000

Unité agricole tertiaire (à l'horizon H1)

a) - de 40 000 habitants (U 40)

Population agricole	23 000
Population industrielle	8 500
Population de services	8 500
	40 000 habitants

U 40 est le groupement de 5 unités secondaires dont chacune a déjà une population de services de 500 x 5 = 2 500.

Le centre urbain correspondant groupe donc :

Population agricole	500
Population industrielle	8 500
Population de services	2 750
	15 000 habitants

b) - de 20 000 habitants (U 20)

Population agricole	11 500
Population industrielle	4 250
Population de services	4 250
	20 000 habitants

U 20 est le groupement de 3 unités secondaires dont chacune a déjà une population de services de 500 x 3 = 1 500.

Le centre urbain correspondant groupe donc :

Population agricole	500
Population industrielle	4 250
Population de services	2 750
	7 500 habitants

c) - de 10 000 habitants

Ces unités sont insuffisantes pour y trouver un niveau secondaire et un niveau tertiaire.

Le centre correspondant groupe environ :

Population agricole	500
Population industrielle	2 200
Population de services	2 200
	4 900 habitants

B) - EVOLUTION GLOBALE DE LA POPULATION DE L'UNITE D'AMENAGEMENT (en milliers d'habitants) -

	Etat actuel		Horizon H1		Horizon H2	
I.- VALLEE PROPREMENT DITE -						
Population agricole (primaire)	30		110		110	
Population industrielle (secondaire	15		45		120	
Population de services (tertiaire)	10		55		125	
T O T A L	55		210		355	
II.- PHERIPHERIE DU NIARI -						
Population agricole (primaire)	132,5		65		55	
Population industrielle (secondaire)	27,5		30		35	
Population de services (tertiaire)	35		30		35	
T O T A L	195,-		125		125	
III.- POPULATION CONCERNEE A POINTE-NOIRE ET BRAZZAVILLE						
Population industrielle (secondaire)	22,5		40		70	
Population de services (tertiaire)	52,5		80		100	
T O T A L	75,-		120		170	
T O T A U X.-						
Population agricole (primaire)	162,5	50,- %	175	38,5 %	165	25 %
Population industrielle (secondaire)	65	19,5 %	115	25,- %	225	35 %
Population de services (tertiaire)	97,5	30,5 %	165	36,5 %	260	40 %
	325,-		455		650	

C) INFRASTRUCTURES DE TRANSPORTS -

Le chemin de fer du C.F.C.O. d'une part, la voie ferrée COMILOG, d'autre part, constituent une infrastructure de transports lourds déjà remarquable.

La "vallée" elle-même, par ce moyen, est totalement desservie.

Les points extrêmes des Pays du Niari, se trouvent à moins de 200 km à vol d'oiseau de l'axe ferré.

Sauf exploitation minière nouvelle, aucune ramification du chemin de fer n'est donc à envisager. Le problème de transport lourd est celui du raccordement au chemin de fer de la route.

Le raccordement de SIBITI au chemin de fer existe déjà par la route de LOUDIMA. Cette route est cependant de caractéristiques moyennes, et la traversée du fleuve par le bac un handicap évident. Le projet d'une liaison SIBITI - JACOB, plus courte, et avec un pont sur le Niari, n'est pas nouveau. Nous le retiendrons.

Enfin, la liaison KOMONO - JACOB donne une ouverture d'avenir meilleure à la région de Komono, à la fois vers Brazzaville et vers Pointe-Noire.

KOMONO - ZANAGA s'inscrit naturellement pour desservir cette dernière zone.

La route dite "route du Gabon" dessert actuellement cette région frontalière par 150 à 200 km de route dont près de 100 sont parallèles au chemin de fer entre Makabana et Dolisie.

La jonction DIVENIE - MOSSENDJO s'inscrit dans les nécessité de l'exploitation forestière, en dehors de quoi elle n'a pas de justification.

Dans la portion LOUDIMA - MAKABANA nous proposons un tracé routier qui, grossièrement, est parallèle à la voie ferrée, mais, dans le détail, ne la rejoint ou la croise qu'en deux points : MBote (La Mo'ndi) et Dihesse. Cette formule inscrit ces sites de façon très claire dans le processus d'urbanisation, d'une part, et dessert très commodément des zones situées à gauche et à droite de la voie ferrée, d'autre part.

Le réseau routier principal des Pays du Niari est alors ainsi dessiné :

- DOLISIE-DIVENIE par la route du Gabon et Kibangou
- LOUDIMA-MBOTE-DIHESSE-MAKABANA-MOSSENDJO
- DOLISIE-LOUDIMA-JACOB- LEBRIZ-LOUTETE (vers Brazzaville)
- JACOB-SIBITI-KOMONO-ZANAGA
- LEBRIZ-MOUYONDZI

Une route périphérique, très secondaire :

- MOUYONDZI-SIBITI-KOMONO-MOSSENDJO-DIVENIE.

Cette voie ne raccourcit en effet guère le trajet général. Elle permet cependant des liaisons proches utiles.

D) - LES EQUIPEMENTS ET SERVICES -

A l'horizon H2 les Pays du Niari sont censés être habités par 650.000 habitants.

Pour certains services essentiels, ils dépendront de Pointe-Noire, pour d'autres de Brazzaville.

La hiérarchie des agglomérations, par le nombre, serait la suivante :

1 - POINTE-NOIRE - BRAZZAVILLE	170 000	habitants
2 - LOUDIMA	50 000	"
3 - JACOB - DIHESSE	30 à 35 000	"
4 - MOUYOUNDZI	25 à 30 000	"
5 - MAKABANA, DOLISIE, MBOTE (MOÏNDI), MADINGOU	15 à 20 000	"
6 - MOSSENDJO, SIBITI	8 à 10 000	"
7 - ZANAGA, DIVENIE, KOMONO, BOKO SONGHO, KIMONGO	moins de 8 000	habitants

LOUDIMA sera le centre administratif et économique du Niari, en raison de sa population et surtout de sa position clef par rapport à la vallée.

C'est donc d'une unité très importante que Loudima serait le centre naturel relativement à l'ensemble du Pays. Quel intérêt y aurait-il que ce lieu du Pays dépende de Pointe-Noire ou de Brazzaville hormis pour des services absolument exceptionnels, relevant de la dépendance portuaire ou politique.

DOLISIE peut rester complèmentaire de Loudima, dans des domaines précis où elle a de l'avance : mécanique générale, chaudronnerie, mécanique agricole, industrie du bois ... et sur le plan de la formation correspondante.

JACOB, au contraire, est la "ville champignon" de la vallée.

Elle connaît déjà un développement de caractère industriel, parallèle au développement agricole. Divers projets industriels et agricoles sont de nature à intéresser Jacob. La réalisation de la jonction SIBITI - JACOB peut en étendre la zone d'influence et même dégager une certaine complémentarité entre zone de savane et zone forestière (alimentation).

Dressé et dessiné par le S.M.U.H. sur fond I.G.N. - 1er Semestre 1965.

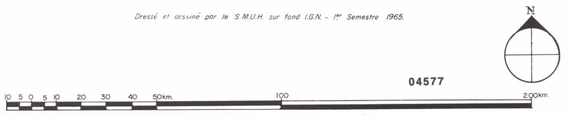

04577